

CLASSEMENT REGULARITE

REGLEMENT

1° Attribution des points

1 point par sortie du club

3 points pour la participation aux activités club (souper, voyage annuel)

2° Sortie donnant droit à 1 point

Tous les dimanches et les jours fériés entre le 1 mars et le 31 octobre à l'exception du dimanche suivant la date du souper.

1. Au départ du local suivant l'horaire prévu pour les 3 groupes.
2. Sortie extérieure pour représenter le CCS, à condition qu'elle soit officiellement programmée. Ces sorties peuvent être des organisations : cyclotouriste, VTT, cyclo sportive, course tout coureur. En cas de doute, demander l'approbation auprès d'un membre du comité avant la participation.

ATTENTION : ne sont pas prises en compte les sorties individuelles en dehors d'une sortie officielle ou en dehors de l'horaire officiel prévu.

3° Validité

Pour qu'une sortie soit valide,

1. le cyclo devra **personnellement signer la liste des présences**. Celle-ci sera disponible **au retour au local du club, place Van Zeeland**,
2. le cyclo qui ne portera pas **la tenue officielle du club** se verra retirer le bénéfice du point lié à la sortie,
3. tout cyclo non **en ordre de cotisation** pour le 1er mars sera exclu du classement jusqu'au paiement de celle-ci. Les points perdus ne seront pas récupérés, la comptabilisation de ceux-ci se fera à partir de la date du paiement de la cotisation sur base du versement sur le compte du club.

4° Litige

Le comité reste le seul à décider en cas de litige.

Il est le seul à approuver ou non la validité d'une participation.

Il peut neutraliser une journée en cas de conditions météo exceptionnelles (neige, verglas, ...).